RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00932
Numéro SIREN : 399 547 744
Nom ou dénomination : GROUPE CONSEIL UNION

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 94877

GROUPE CONSEIL UNION

Société Anonyme
au capital de 363.878 Euros

17 bis rue Joseph de Maistre
75018 PARIS

R A P P O R T

du Commissaire aux Apports

-

Désigné à l'unanimité des associés
A l'assemblée générale du 24 juin 2022

Bernard LABOUESSE
Commissaire aux comptes
32, rue de la Monesse
92310 SEVRES

SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

GROUPE CONSEIL UNION société anonyme au capital de 365.878 euros
Divisé en 24 000 actions de 15,24 euros chacune

17 bis rue Joseph de Maistre
75018 PARIS

RCS de PARIS n° 399 547 744

PERSONNE PHYSIQUE APPORTEUSE

Monsieur Régis REVEL

5 rue des Dames Augustines
92200 NEUILLY SUR SEINE

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 24 Juin 2022 par décision des associés réunis en assemblée générale de la société GROUPE CONSEIL UNION, concernant les apports de titres de la SARL FINANCIERE REVEL au profit de la SA GROUPE CONSEIL UNION et conformément à notre lettre de mission, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-33 du Code de Commerce.

Les titres apportés par l'apporteur font l'objet d'un contrat d'apport en date du 15 Juillet 2022.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et est au moins égale au montant de la part de capital de la société bénéficiaire des apports et d'apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés. A cet effet, j'ai conduit mon intervention sur la base des diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission.

Ma mission prend fin avec le dépôt du rapport. Il ne m'appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

C'est ainsi que j'ai l'honneur de vous résumer l'accomplissement de ma mission et le résultat de mes investigations selon le plan ci-après :

1. PRESENTATION de L'OPERATION et DESCRIPTION DES APPORTS

2. DILIGENCES ACCOMPLIES

3. EVALUATION et APPRECIATION de la VALEUR des APPORTS

4. CONCLUSION

1. PRESENTATION de l'OPERATION et DESCRIPTION des APPORTS

1.1 Exposé de l'opération projetée

L'opération consiste en l'apport de titres de la SARL FINANCIERE REVEL détenus en pleine propriété par Monsieur Régis REVEL au profit de la SA GROUPE CONSEIL UNION.

La SARL FINANCIERE REVEL est une société créée le 13 août 2010 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris le 8 août 2017. Elle a pour activité l'exercice de la profession d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes. La société est inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables depuis le 23 septembre 2010 et est inscrite sur la liste Commissaires aux comptes depuis le 21 septembre 2010.

La cogérance de la société est assurée par Messieurs Régis REVEL, Jean-Marc FLEURY et Jean-Luc GATINOIS.

Ainsi, cette opération constitue l'aboutissement du processus d'association de Monsieur Régis REVEL au GROUPE CONSEIL UNION. Ce processus avait été initié le 27 décembre 2016 lors de la signature d'un protocole d'accord entre ces parties et l'entrée consécutive le 2 janvier 2019 du GROUPE CONSEIL UNION à hauteur de 51% dans le capital de la société FINANCIERE REVEL.

Cette opération sera effective à la date de l'Assemblée Générale entérinant ces apports.

1.2 Nature et évaluation des apports

1.2.1 Nature des apports

Les apports sont constitués des 49%, soit 39.200 parts sociales, de la totalité des 80.000 parts sociales de la SARL FINANCIERE REVEL détenues en pleine propriété par Monsieur Régis REVEL pour une valeur de 200.100 euros, soit environ 5,10 euros la part,

1.2.2 Evaluation des apports

Compte tenu de la nature des apports et du cadre de l'opération, une approche patrimoniale a été privilégiée. La méthode d'évaluation prévue au protocole d'accord du 27 décembre 2016 se base sur l'Actif Net Comptable Corrigé de la valeur de la clientèle valorisée selon les critères propres au Groupe.

Cette évaluation fait ressortir une valeur de **200.100 euros**.

1.3 Rémunération des apports

En rémunération de cet apport de 200.100 euros, l'apporteur recevra 667 actions de 15,24 euros chacune environ en pleine propriété de la SA GROUPE CONSEIL UNION.

Une prime d'apport d'un montant d'environ 284,76 euros par action nouvelle émise, soit une prime globale de 189.931,64 euros sera comptabilisée en prime d'émission dans les capitaux propres de la Société Bénéficiaire.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée, j'ai procédé aux investigations que j'ai estimées nécessaires et suffisantes, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, afin de pouvoir exprimer mon opinion sur la valeur des apports faits par l'apporteur unique.

Mes principales diligences ont consisté à :

- prendre connaissance du cadre de l'opération projetée,
- contrôler la réalité des apports,
- vérifier les critères retenus pour justifier l'évaluation des apports,
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

3. EVALUATION et APPRECIATION de la VALEUR des APPORTS

3.1 Présentation de la SOCIETE FINANCIERE REVEL

La SARL SOCIETE FINANCIERE REVEL est domiciliée 17 bis rue Joseph de Maistre à PARIS 75018. Son capital social est de 80.000 euros, divisé en 80.000 parts sociales d'1 euro. Elle a été créée le 13 août 2010 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 524 346 517.

La société est dirigée par un collège de gérants dont Monsieur Régis REVEL, propriétaire de 49%, soit 39.200 parts sociales, des 80 000 parts sociales composant le capital social.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2021, d'une durée de 12 mois ont servi de base à la valorisation de l'apport. Aucun événement postérieur à la clôture pouvant remettre en cause le bienfondé de ce choix ne m'a été rapporté.

Dans un contexte de crise sanitaire lié au COVID-19, la société continue sa progression en terme d'activité.

Conformément au protocole d'accord signé entre les parties le 27 décembre 2016, une partie de l'activité audit a été transférée au cours des années passées dans l'entité AUDIT CONSEIL UNION, filiale du GROUPE CONSEIL UNION au fur et mesure du renouvellement des mandats détenus initialement par la SOCIETE FINANCIERE REVEL. Cette activité a été valorisée pour les besoins de l'opération.

La société n'a pas de salarié et fait appel aux ressources du GROUPE CONSEIL UNION pour la réalisation de ses missions sous la direction de Monsieur Régis REVEL, seul cogérant rémunéré.

3.2 Evaluation des apports de la SARL SOCIETE FINANCIERE REVEL

3.2.1 Evaluation par une méthode patrimoniale

Cette méthode s'appuie sur la valorisation du fonds de commerce de la société complétée par la situation financière de la société.

Les usages, dans les professions de l'expertise-comptable et du commissariat aux comptes valorisent le fonds de commerce à partir du chiffre d'affaires hors taxes. Le taux affecté au chiffre d'affaires hors taxes varie de 0,8 à 1,2 en fonction du type d'activité, du secteur géographique et du profil du portefeuille clients.

Concernant les mandats de commissariat aux comptes, ceux-ci sont valorisés prorata temporis en fonction de la durée du mandat restant à courir quelle que soit la situation de renouvellement à l'issue de celui-ci.

Le caractère exceptionnel de certaines missions n'est pas retraité, considérant que chaque année voit son lot de missions non récurrentes apparaitre.

Ainsi, pour tenir compte des qualités intrinsèques du portefeuille et des missions et par prudence un coefficient moyen de 0,9 sera retenu pour les missions d'expertise-comptable et un coefficient de 1,1 pour les missions de commissariat aux comptes après application de la règle du prorata temporis.

Missions	CA HT exercice 2021 en K€	Après application du Prorata Temporis	Coefficient	Valorisation en K€
Conseil & Expertise-comptable	243,00		0,90	218,70
Commissariat aux comptes FRE et ACU	149,50	100,00	1,10	110,00
VALORISATION CLIENTELE SFR				**328,70**

Par cette méthode, nous obtenons une valeur du fonds de commerce de 328.700 Euros

Compte tenu, au 30 septembre 2021, d'une trésorerie disponible 107.821 euros et de dettes financières pour un montant de 8.703 euros, **la valeur de la SARL FINANCIERE REVEL** ressort à 427.818 euros **arrondis à 427.800 euros, soit environ 5,35 euros la part sociale.**

3.2.1 Evaluation par une méthode de rentabilité

Cette méthode s'appuie sur la rentabilité dégagée par la société dans le passé et la projette dans le futur en tenant compte d'un taux de rendement attendu. La valeur obtenue est complétée par la situation financière de la société.

La base retenue pour déterminer la rentabilité est l'excédent brut d'exploitation (EBE). Cette méthode est de plus en plus utilisée pour évaluer la performance d'un cabinet. Selon une étude **Interfimo** réalisée en 2018 et actualisée en 2021 les prix de cession des cabinets s'établissaient dans une fourchette allant de 2,1 à 4,8 fois l'EBE retraité.
Dans le cas présent les crédits baux seront retraités.

Au 30 septembre 2021, l'EBE retraité s'élevait à 80.798 euros.

En appliquant un coefficient multiplicateur moyen prudent de 3,5, la rentabilité de la société ressort valorisée à 282.800 euros.

Compte tenu, au 30 septembre 2021, d'une trésorerie disponible 107.821 euros et de dettes financières pour un montant de 8.703 euros, **la valeur de la SARL FINANCIERE REVEL** ressort à 381.918 euros **arrondis à 381.900 euros, soit environ 4,77 euros la part sociale.**

3.3 Appréciation de la valeur des titres

Cette opération constitue l'aboutissement d'un processus d'association par l'apport d'un bloc de titres minoritaires représentant 49% des parts sociales de la SARL FINANCIERE REVEL au GROUPE CONSEIL UNION détenteur des 51% restant, par Monsieur Régis REVEL. Dans cette configuration l'approche patrimoniale de la valorisation peut être privilégiée.

Ainsi, **une fourchette de valeur** se situant **entre 4,77 euros et 5,35 euros la part sociale** peut être retenue.

3.4 Avantages particuliers

Il n'est pas stipulé dans le cadre de l'opération projetée d'avantage particulier et mes investigations n'en ont pas révélé.

4. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à **200.100 euros**, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

SEVRES, le 16 juillet 2022

Le Commissaire aux comptes



Bernard LABOUESSE